



Signalement pour maltraitance

Par **lilisue**, le **31/05/2021** à **15:53**

Bonjour

Ma fille de 12 ans nous accuse de la maltraiter, bien sûr, ce n'est pas vrai.

Que va-t'il se passer suite au signalement ? Nous sommes désespérés.

Merci.

Par **jodelariege**, le **31/05/2021** à **19:26**

bonjour

à la suite de ce signalement il va y avoir une enquête d'un service social ;le personnel va rencontrer toute la famille + école+ services sociaux éventuellement...

à la suite cette enquête il y aura soit

-un non lieu ;aucune suite car pas de problème

-une mesure d'assistance éducative effectuée par un éducateur soit du département soit de la protection judiciaire de la jeunesse

-soit un placement en urgence si l'enfant est considéré en très grand danger